



2627 - Après plusieurs rapports coupables avec une mécréante et la conversion à l'Islam de celle-ci, il veut l'épouser

question

Je suis un musulman qui étudie en Europe depuis 5 ans. Au cours de mes études, j'ai rencontré une fille de xxx et je l'ai aimée pendant deux ans. Je reconnais avoir commis le grave péché de fornication avec elle. Au cours de ces derniers mois, la fille s'est convertie à l'Islam et j'aimerais ma marier avec elle conformément à la sunna d'Allah et de Son messager. M'est-il permis de l'épouser? Existe-t-il une procédure spéciale à suivre ? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Très Haut a dit : **Et n' approchez point la fornication. En vérité, c' est une turpitude et quel mauvais chemin!** (Coran, 17 : 32) Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « Le Très Haut interdit à Ses serviteurs de commettre la fornication, de s'y approcher et d'utiliser les moyens et les facteurs qui y conduisent : **c' est une turpitude et quel mauvais chemin!** (17 : 32). C'est-à-dire un grand péché, une mauvaise voie, une conduite abominable.

Imam Ahmad rapporte d'après Yazid ibn Haroun d'après Djami d'après Soulaym ibn Amir d'après Abou Umama qu'un jeune homme se présenta au Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) et lui dit :

- ô Messager d'Allah ! Autorise-moi à forniquer ! »

Les gens s'acharnèrent sur lui et le chassèrent en criant : Mah, Mah ! (tais-toi). Le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) lui dit :

- **Approche** . Il le fit un peu. Et puis le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) lui dit :

- « Assis-toi, Il s'assit et le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) lui dit :



- Aimerais-tu que ta mère s’y livre ?
- Non, au nom d’Allah ! Puisse Allah faire de ma vie le prix de la tienne ! Dit-il.
- « Les gens non plus n’aimeraient pas que leurs mères s’y livrent. Aimerais-tu que ta fille s’y livre ?
- Non, au nom d’Allah ! Puisse Allah faire de ma vie le prix de la tienne.
- Les gens non plus n’aimeraient pas que leurs filles s’y livrent .
- Aimerais-tu que ta soeur s’y livre ?
- Non, au nom d’Allah ! Puisse Allah faire de ma vie le prix de la tienne.
- Les gens non plus n’aimeraient pas que leurs soeurs s’y livrent
- Aimerais-tu que ta tante paternelle s’y livre ? .
- Non, Puisse Allah faire de ma vie le prix de la tienne.
- Les gens non plus n’aimeraient pas que leurs tantes paternelle s’y livrent.
- Aimerais-tu que ta tante maternelle s’y livre ?
- Non, Puisse Allah faire de ma vie le prix de la tienne.
- Les gens non plus n’aimeraient pas que leurs tantes maternelles s’y livrent.

Et puis il posa sa main sur le jeune et dit : **Mon Seigneur, pardonne son péché, purifie son coeur et protège son sexe** . A partir de ce moment, dit le rapporteur, le jeune ne se préoccupait plus de rien [de tout cela].

Le Très Haut a dit : **Qui n' invoquent pas d' autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu' Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtement lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera**



éternellement couvert d' ignominie; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux; et quiconque se repent et accomplit une bonne œuvre c' est vers Allah qu' aboutira son retour. (Coran, 25 : 68-71)

Il n'est pas permis au fornicateur d'épouser une fornicatrice, à moins que les deux se soient sincèrement repentis devant Allah le Puissant et Majestueux, de sorte à se débarrasser du qualificatif de **fornicateur** , compte tenu des propos du Très Haut : **Le fornicateur n' épousera qu' une fornicatrice ou une associatrice. Et la fornicatrice ne sera épousée que par un fornicateur ou un associateur; et cela a été interdit aux croyants.** (Coran, 24 : 3).

Vous devez procéder à un grand repentir envers Allah le Puissant et Majestueux. Faites suivre votre grave péché par une multitude de bons actes. Peut-être Allah vous pardonnera -t- Il, compte tenu de la sincérité de votre repentir et de son repentir à elle, pourvu que vous vous conformiez à la loi d'Allah. Dans ce cas, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous vous mariez. Allah pardonne à celui qui se repent.